



**FEDERATION DES SYNDICATS, DES ARTS, DES SPECTACLES, DE
L'AUDIOVISUEL, DE LA PRESSE, DE LA COMMUNICATION ET DU MULTIMEDIA
FORCE OUVRIERE**

2 rue de la Michodière – 75002 Paris

☎ : 01.47.42.35.86 - 📠 : 01.47.42.39.45 - Mail : fasap-fo@wanadoo.fr

Paris, le jeudi 19 juin 2014

Monsieur le Premier Ministre et sénateur
Jean-Pierre Raffarin,
Monsieur le Président de la Région Rhône-
Alpes, Jean-Jacques Queyranne,
Monsieur le Président de l'Institut du
Monde Arabe, Jacques Lang,
Monsieur le député Damien Meslot,
Monsieur le Président du Conseil Général
du Territoire de Belfort, Yves Ackermann,
Messieurs les parlementaires socialistes
de la Haute-Garonne,

La Fédération tient officiellement à vous faire part de sa désapprobation la plus totale sur vos dernières interventions concernant les intermittents - annexes 8 et 10 de l'assurance chômage.

Nous regrettons amèrement vos interventions qui attisent les rancœurs car vous remettez en cause ostensiblement, de manière très grave le dialogue social. A l'inverse de ce que vous pouvez laisser entendre, les négociateurs, et notamment Force Ouvrière, ont eu pour objectif de sauver et pérenniser les annexes 8 et 10.

Monsieur Raffarin, vous avez contesté la représentativité de Force Ouvrière en la « jugeant ultra minoritaire ». L'accord de l'UNEDIC concerne 20 millions de salariés actifs du secteur privé et l'ensemble des signataires représentent environ 60 % de représentativité ; dans le secteur du spectacle Force Ouvrière est le deuxième syndicat avec plus de 20 % de représentativité.

Monsieur Queyranne, dans une lettre ouverte que vous avez adressée au médiateur chargé du dossier des intermittents du spectacle, et dont la presse s'est largement fait l'écho, vous accusez les partenaires sociaux (FO, CFDT,

CFTC, MEDEF, CGPME, UPA) d'avoir négocié des dispositifs d'assurance chômage qui comportent des « dispositions injustes ». Vous regrettez que « les propositions de réformes constructives et chiffrées qui avaient été formulées par le comité de suivi parlementaire et les organisations professionnelles » n'aient pas été prises en compte. Ce qui est totalement faux puisque le comité de suivi proposait des différends plus importants pour les salariés.

Monsieur Jack Lang, sur Canal +, vous avez ouvertement appelé le Gouvernement « à casser » l'accord.

En multipliant les contrats courts, en n'augmentant pas les salaires des salariés intermittents, les pouvoirs publics et les employeurs ont organisé un système qui aggrave la précarité. Vous avez fait porter par l'UNEDIC et par la solidarité interprofessionnelle la variable d'ajustement salarial des professions du spectacle.

A l'inverse Force Ouvrière a fait le choix de la responsabilité !

Le régime interprofessionnel d'assurance-chômage, voulu et créé par Force Ouvrière, est un organisme solidaire financé uniquement par les cotisations des salariés et des employeurs.

Nous condamnons donc les calomnies, les mensonges et les commentaires violents sur la prise de position des signataires de l'accord du 22 mars.

S'il avait été possible, dans le cadre de cette négociation, d'effacer d'un trait de plume la dette de 22 milliards d'euros, il n'y aurait pas eu besoin de négocier ni de faire face à ces responsabilités.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la conclusion positive du rapport d'agrément de cette convention par la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGEFP), laquelle précise sans réserves que cette convention d'assurance chômage préserve le caractère spécifique des annexes 8 et 10 et ses règles fondamentales, tout en maintenant le principe de solidarité interprofessionnelle.

La DGEFP constate que les partenaires sociaux ont ainsi pérennisé les annexes 8 et 10 et que leurs conditions d'accès restent inchangées sans qu'aucun intermittent ne soit exclu du régime.

La DGEFP ajoute que les partenaires sociaux ont fait porter l'effort du redressement du régime d'assurance-chômage sur les allocataires les mieux rémunérés, en évitant de mettre à contribution les artistes et les techniciens les plus précaires.

Messieurs, nous vous posons cette question fondamentale :

Que se passe-t-il si les partenaires signataires se dégagent de leur responsabilité et ne parviennent pas à un accord ? Le gouvernement est-il en mesure de gérer ce déficit au moment où il impose son pacte de responsabilité, lequel s'apparente d'ailleurs à un pacte d'austérité.

Nous assistons à une campagne de désinformation sur la réalité de l'accord. Par exemple, s'agissant du plafonnement allocations/revenus, la mesure ne concernera que 6% des allocataires. S'agissant du différé, 53% des bénéficiaires des annexes 8 et 10 continueront à n'avoir aucun jour de différé et ce sera le cas pour 76% des artistes.

Sur les 47% des allocataires qui auront un différé, 44 % des ouvriers et techniciens et 85 % des artistes auront un différé de 12 jours au plus.

Le paroxysme de la désinformation est atteint lorsque des employeurs poussent les salariés à faire grève en leur communiquant des informations tronquées, oubliant de donner la véritable raison de leur contestation : la hausse de leurs cotisations.

Sachez que nous n'accepterons aucune renégociation de l'accord dit du 22 mars, qui ne concerne pas seulement les intermittents du spectacle, mais près de 5.000.000 d'allocataires dont la politique que vous avez menée depuis des années, êtes en partis responsables...

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'expression de mes salutations distinguées.

Françoise CHAZAUD



Secrétaire Générale